



Saint-Martin-en-Haut



Bulletin d'information
n°60 | Juin 2022

Le Petit Bulletin





UN TEMPS PARTIEL DÉDIÉ À LA COMMUNICATION

L'équipe du secrétariat de la mairie s'est vue renforcée d'un temps partiel dédié à la communication.

Camille MUSEL est chargée de la communication municipale et gère quotidiennement les différents supports d'information de la mairie.

Vous pouvez la contacter pour vos besoins de communiquer sur les différents supports municipaux, et notamment sur :



- **Le site internet**, pour les questions pratiques, pour communiquer sur les actualités de la commune, sur la vie associative.
- **La page Facebook**, pour vous informer sur les actions de la municipalité et être relais des associations.
- **L'application Panneau Pocket**, pour vous informer/alerter en temps réel.
- **Le panneau lumineux**, au Plomb.
- **Les affiches** des divers évènements.
- **Le Bulletin Municipal** sans oublier **ce Petit Bulletin**, que vous êtes, actuellement, en train de lire.

Camille MUSEL
service.communication@stmarth.fr

INFORMATIONS

PLUS DE DÉCHETS RECYCLABLES DEPUIS QUELQUES MOIS

Les nouvelles consignes de tri font varier les volumes de sacs, en augmentant les sacs jaunes et diminuant les sacs noirs. La collecte s'est adaptée : les sacs noirs sont maintenant ramassés uniquement les mardis dans le village. Les commissions communautaire et communale se préoccupent d'améliorer le service et de prochaines évolutions seront bientôt mises en œuvre.

Vous trouverez, sur le site de la communauté de communes, un document qui explique tout le processus de collecte et de traitement des déchets : www.cc-montsdulyonnais.fr/redevance-ordures-menageres



VOUS CHANGEZ DE COMMUNE ? PENSEZ À VOUS PRÉSENTER EN MAIRIE !

Un déménagement nécessite quelques formalités administratives.

Quand vous emménagez sur la commune, il est nécessaire de vous rendre en Mairie, avec un justificatif de domicile et votre livret de famille ou votre pièce d'identité, afin que nous puissions mettre à jour notre registre de population. A cette occasion, vous pourrez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur les listes électorales. A l'inverse, si vous quittez la commune, pensez à nous le signaler avant de partir et à vous rendre dès votre arrivée dans la Mairie de votre nouveau domicile pour les mêmes démarches que lors de votre emménagement.

Directeur de la publication : Régis CHAMBE
Rédaction : Commission Communication
Création graphique : Service Communication de la Mairie
Impression : IML Communication
contact@iml-communication.fr
www.iml-communication.fr

Votre 60ème bulletin d'informations est aussi disponible en ligne sur le site internet de la mairie : www.saint-martin-en-haut.fr

Tère et dernière de couverture :
Fête des classes en 2 - 15 mai 2022

Nous passons d'une crise à l'autre.

Nous venons de connaître une pandémie mondiale qui aura largement bouleversé durant 2 années notre mode de vie et nos relations sociales, encore susceptibles d'être atteints par de nouvelles mutations du virus, cependant moins nocifs du fait d'une meilleure immunité globale.

Mais à peine sortie de cette crise majeure, nous nous trouvons, stupéfaits, face à un nouveau défi, celui d'une **guerre** d'un autre âge, engagée par un fou à la tête d'un grand pays pourtant dit « civilisé » à l'encontre d'un grand pays voisin tout autant civilisé. Ceci aux portes de l'Europe, à nos portes. Les démocraties du monde ont bien compris l'enjeu en se rangeant aux côtés de l'Ukraine agressée.

Cette guerre est bien plus qu'une guerre d'annexion territoriale, c'est celle d'un mode de gouvernement : la dictature contre la démocratie.

La dictature qui met sous le joug son propre peuple (par la désinformation et la peur) et justifie son maintien au pouvoir en se créant des ennemis à l'extérieur, qu'il faut donc aller combattre. D'autant plus détestable que ces « gens-là » sont aussi – ou surtout – intéressés par le pouvoir en ce sens qu'il leur permet de s'enrichir à titre personnel de manière outrancière et de créer leur fortune sur le dos des peuples. Et malheureusement les pays dans cette situation de par le monde sont nombreux ; il suffit déjà de pointer tous ceux qui n'ont pas condamné l'invasion russe en Ukraine. Nous sommes probablement à un tournant historique, dans une forme de guerre de civilisation, et il nous faut la gagner.

Nos démocraties ne sont pas parfaites puisqu'elles induisent que les décisions sont prises à la majorité donc, par définition, « contre » l'avis d'une minorité mais elles restent clairement à ce jour le meilleur mode de gouvernance jamais inventé ; celui qui respecte à la fois les peuples mais aussi la liberté individuelle. Pour autant le système démocratique n'est pas « naturel » et il doit être défendu en permanence y compris de l'intérieur ; en effet certains de nos concitoyens en sont blasés, voir le dénigrent par cynisme ou par ignorance.

En France, en ce printemps 2022, la démocratie se sera exprimée par **l'élection** présidentielle ayant désigné Emmanuel Macron pour un nouveau mandat, suivie des élections législatives. Au moment de la diffusion de ce bulletin, nous connaissons probablement la nouvelle composition de notre assemblée nationale.

En parallèle **la vie reprend** après ces 2 années de contraintes sociales imposées par la pandémie. On le voit à St-Martin comme ailleurs : chaque week-end nous propose son lot d'animations dans notre village, avec, à chaque fois un vrai succès populaire : course à pied (haut niveau), brocante, classes en 2...



Notre nouveau **centre technique municipal** (CTM) est opérationnel depuis quelques temps déjà : notre équipe technique y a pris ses quartiers en septembre 2020. Et son inauguration, retardée pour cause de pandémie, aura lieu le samedi 9 juillet prochain avec une porte ouverte à la population.

Un mot de notre **Village Nature** (VN) : sa rénovation a été achevée en juin 2021, suivie d'un fort démarrage, malheureusement vite freiné en fin d'année avec l'arrivée d'une nouvelle vague de la pandémie. Mais depuis mars dernier, le VN, avec ses 200 lits, est pleinement opérationnel et continue de monter en puissance.

Le site dispose jusqu'à présent de la (belle) salle du restaurant et de 4 salles de taille moyenne réparties sur le site, permettant d'y accueillir séminaires, classes vertes, soirées festives... Mais ces équipements s'avèrent parfois insuffisants face à son succès. Nous sommes ainsi parfois contraints de refuser des réservations car les salles sont déjà toutes occupées.

Afin de pallier provisoirement cette « carence », nous avons décidé de se doter d'un chapiteau, installé en haut du site, à l'orée du bois ! C'est une solution originale, qui s'inscrit plutôt bien dans le paysage, et à faible coût (au regard de la construction d'un nouveau bâtiment).

Le VN a accueilli l'an dernier un groupe de jeunes dans le cadre du SNU (service national universel) ; il a été à nouveau retenu cette année par l'Éducation Nationale pour 2 sessions, en juin et juillet. Le directeur du SNU m'a demandé la possibilité d'une participation à une cérémonie du 14 juillet. Du coup nous envisageons de l'organiser pour la 1ère fois sur la commune.

Quant aux **projets de la commune**, ils porteront cette année essentiellement sur l'extension du restaurant scolaire et sur l'amélioration de quelques-uns de nos équipements sportifs : réfection du sol du boulodrome couvert, réfection complète des 3 courts de tennis, pose d'une pelouse synthétique sur le terrain de foot en terre/sable. La commune disposera désormais de 2 terrains de foot en pelouse synthétique, au service de l'ASSM et des établissements scolaires.

Une partie de ces informations est détaillée dans ce bulletin.

Bonne lecture, bel été à chacun d'entre vous.

Régis CHAMBE, Maire

BUDGET COMMUNAL

Il convient de rappeler que les **dépenses** et les **recettes** des différents équipements de la commune sont intégrées dans un même budget.

Or la commune de Saint-Martin a des spécificités avec un **restaurant scolaire** et un **village nature (VN)** gérés directement (on parle de « régie directe ») :

- sur les 5 449 760 € de dépenses prévisionnelles 2022, 17 % sont liées au VN et 16 % au restaurant ;

- sur les 5 457 760 € de recettes prévisionnelles 2022, 18 % sont liées au VN et 12 % au restaurant.

L'année 2021 a été marquée par la réouverture de **L'Orée du bois - Village Nature**.

Pour 2022, il est prévu un taux de remplissage important avec donc des dépenses en hausse (achats de denrées, frais de personnel, blanchisserie...) pour un budget de fonctionnement de près de 920 000 € ; et une augmentation de + 130 % des recettes par rapport à 2021.

Pour ce qui est du **restaurant scolaire**, celui-ci a vu le nombre de repas fournis en 2020 et 2021 chuter à cause du contexte sanitaire. Le début de l'année 2022 a elle aussi été impactée ; il est prévu de servir 137 580 repas en 2022.

Le budget communal comprend également :

- les charges liées à l'école publique (188 800 € en fonctionnement) et au soutien à l'école privée (budgétisé à hauteur de 124 000 €)

- Le camping qui, lui, poursuit son rythme de croisière avec un budget de fonctionnement de l'ordre de 43 000 €.

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	2021	Prévision 2022
Charges à caractère général	1 250 032 €	1 606 460 €
Charges de personnel	1 310 554 €	1 841 277 €
Charges de gestion courante	628 937 €	646 890 €
Charges financières	163 908 €	156 756 €
Dotations aux amortissements et provisions	386 747 €	335 186 €
Charges exceptionnelles	31 424 €	26 060 €
Dépenses diverses	284 484 €	300 225 €
Virement à la section d'investissement	0 €	536 906 €
Total dépenses (sans écritures d'ordre VN)	4 056 085 €	5 449 760 €
Écritures d'ordre liées à l'assujettissement à la TVA du VN	0 €	532 000 €
Total dépenses	4 056 085 €	5 981 760 €

RECETTES	2021	Prévision 2022
Remboursement sur rémunération du personnel	11 305 €	15 000 €
Produits des services	1 140 156 €	1 693 597 €
Impôts et taxes	1 829 099 €	1 871 625 €
Dotations, subventions	1 361 814 €	1 388 843 €
Autres produits de gestion courante	227 780 €	226 411 €
Produits exceptionnels	34 876 €	26 830 €
Excédent antérieur (part reprise en fonctionnement)	6 302 €	235 454 €
Immobilisations corporelles	7 006 €	0 €
Total recettes (sans écritures d'ordre VN)	4 618 338 €	5 457 760 €
Écritures d'ordre liées à l'assujettissement à la TVA du VN	0 €	524 000 €
Total recettes	4 618 338 €	5 981 760 €

Résultat de la section de fonctionnement (excédent)	562 253 €	0 €
--	------------------	------------

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	2021	Prévision 2022
Immobilisations incorporelles	88 553 €	53 211 €
Réserves foncières	52 813 €	34 411 €
Immobilisations corporelles	738 358 €	47 138 €
Immobilisations en cours	3 103 297 €	2 137 230 €
Opération pour compte de tiers	23 582 €	0 €
Emprunts	724 748 €	1 189 720 €
Autres dépenses	9 267 €	19 640 €
Total dépenses (sans écritures d'ordre VN)	4 740 922 €	4 775 827 €
Écritures d'ordre liées à l'assujettissement à la TVA du VN	0 €	5 529 898 €
Total dépenses	4 740 922 €	10 305 725 €

RECETTES	2021	Prévision 2022
Fonds de compensation de la TVA	374 393 €	71 866 €
Taxes d'aménagement	49 910 €	50 000 €
Affectation du résultat N-1	520 000 €	326 799 €
Subvention Etat - Europe	209 250 €	263 900 €
Subvention Région	0 €	684 812 €
Subvention Département	250 000 €	201 000 €
Autres subventions	4 514 €	87 675 €
Amende de police	6 805 €	5 000 €
Emprunts	2 200 000 €	635 785 €
Dépôts et cautionnements reçus	562 €	1 758 €
Immobilisation corporelles (régularisation 2019)	83 284 €	0 €
Opérations d'ordre (transfert entre sections)	386 747 €	335 186 €
Opérations d'ordre patrimoniales	2 261 €	1 000 €
Résultat antérieur	1 071 654 €	418 457 €
Opérations pour compte de tiers	0 €	16 673 €
Produits des cessions	0 €	65 000 €
Virement du fonctionnement provisionné année N	0 €	536 906 €
Total recettes (sans écritures d'ordre VN)	5 159 379 €	3 701 817 €
Écritures d'ordre liées à l'assujettissement à la TVA du VN	0 €	6 603 908 €
Total recettes	5 159 379 €	10 305 725 €

Résultat de la section d'investissement (excédent)	418 457 €	0 €
---	------------------	------------

BUDGET DE FONCTIONNEMENT (5.9 M €)

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux (électricité, assurances, combustibles...), les salaires du personnel municipal, les achats de matières premières et de fournitures, les contributions versées aux différents organismes (SDIS, syndicats, intercommunalité, etc.), les subventions versées aux associations (445 000 € budgétisés pour 2022) et les intérêts des emprunts.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement des impôts locaux (environ 31 % des recettes), des dotations versées par l'Etat et autres collectivités (23 %) et des recettes encaissées au titre des prestations fournies (32 % - restaurant scolaire, Village Nature, locations maisons de santé et autres locaux, camping, marché, location de salles...).

Le budget 2022 a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement permet de :

- Prévoir les investissements nécessaires à la conservation du patrimoine communal ;
- Mettre en place de nouveaux projets.

En 2021, les principales opérations d'investissement ont été :

- Réhabilitation du Village Nature (3 281 700 €)
- Mise en place de la vidéosurveillance au rond-point du Plomb (35 600 €)
- Raccordement au réseau de chaleur et reprise de voirie liées au chantier (74 988 €)
- Achat d'une élagueuse (27 600 €)
- Matériel informatique et renouvellement de mobilier pour l'école (28 100 €)
- Investissement sur les aires de jeux (25 100 €)
- Dépenses liées à l'église (commande des cloches, vitrail, mise en valeur du mécanisme de l'horloge) pour 10 600 €.

Pour 2022 sont prévus notamment les investissements suivants :

- L'extension du restaurant scolaire (1 300 000 €) ;
- L'aménagement de locaux commerciaux (255 000 €) ;
- L'année 2022 sera également « sportive » avec la réalisation d'une deuxième pelouse synthétique (355 000 €), la rénovation des courts de tennis (110 000 €) et des travaux au boulodrome (41 000 €) ;
- Une étude sur le réaménagement du centre village pour 15 000 €

Le budget 2022 largement impacté par des écritures d'ordre

Suite aux travaux effectués et du fait des nouvelles prestations proposées, le Village Nature est désormais assujéti à la TVA (ce qui n'était pas le cas de l'ancienne structure) :

- En investissement, la commune a donc la possibilité de récupérer la TVA sur l'ensemble des dépenses d'investissement réalisées en 2020 et 2021. Pour ce faire, un certain nombre d'écritures d'ordre sont nécessaires et augmentent artificiellement le budget d'investissement de l'ordre de 6 000 000 €. Les dépenses d'investissement prévus en 2022 sont « réellement » de 4.8 M €.
- De la même manière, la TVA peut être récupérée sur les dépenses de fonctionnement et la commune doit reverser à l'Etat la TVA encaissée lors des facturations clients sur l'année 2021. Pour ce faire, un certain nombre d'écriture d'ordre sont nécessaires et augmentent artificiellement le budget de fonctionnement de l'ordre de 530 000 € que ce soit en dépenses ou en recettes.

État de la dette

L'encours de la dette (total du capital restant à rembourser au 1er janvier 2022) s'élève à 9.8 M € ; Les termes de ces emprunts s'échelonnent jusqu'à 2045.

A noter que plus de la moitié des emprunts de la commune sont considérés comme de la « dette économique » : ils sont liés à des équipements qui génèrent des recettes à même de compenser tout ou partie de l'annuité (locaux commerciaux, maison de santé, village nature...).

Création d'un budget annexe : lotissement des Ayats

Pour isoler les dépenses et les recettes des projets de lotissement, un budget annexe doit être créé. Pour le projet de lotissement aux Ayats, sont prévus au budget annexe, pour 2022 :

- 484 500 € de dépenses et de recettes de fonctionnement
- 480 000 € de dépenses et de recettes d'investissement

Ces montants intègrent le budget global de l'opération (sur plusieurs années).



UNE BELLE FRÉQUENTATION LORS DES JOURNÉES PORTES OUVERTES

Le week-end des 12 et 13 mars, près de 500 personnes sont venues découvrir la métamorphose du Village Vacances en Village Nature. Cette visite était très attendue des Saint-Martinois et a permis de répondre à leurs questions : le projet, son financement, le fonctionnement, les cibles de clientèles...

Accompagnée par les conseillers municipaux, la visite s'est faite sur l'ensemble du site, dans les hébergements, dans les salles de réception et s'est agréablement terminée par la salle de restaurant où Tom et son équipe avaient préparé un copieux buffet. Un grand merci aux membres du conseil municipal et à l'équipe dirigée par Anne-Cécile WATTS, directrice du Village Nature.

LA SAISON 2022 S'ANNONCE BIEN REMPLIE

L'Orée du Bois Village Nature a connu un très bon départ sur l'été 2021 et a de nombreuses réservations pour 2022.

Il a notamment accueilli l'an dernier 122 jeunes dans le cadre du SNU (Service National Universel) ; il a été à nouveau retenu cette année par l'Education Nationale pour 2 sessions, en juin et en juillet.



Sarah El Haïry (Secrétaire d'État), les jeunes volontaires du SNU et les encadrants en 2021.



L'ÉTANG DE PÊCHE DU QUÉSER

Le week-end du 12 mars a également marqué l'ouverture de la saison de pêche qui se terminera le 31 octobre à l'étang du Quéser. Il entretient une bonne fréquentation : en 2021, 24 cartes de pêches annuelles et 1100 cartes journalières ont été vendues. L'étang est aujourd'hui fleuri avec une zone interdite à la pêche préservant ainsi la faune et la flore.

LES DERNIERS AMÉNAGEMENTS

Le parking des cars du Village Nature a été agrémenté de graviers blancs afin de finaliser l'aménagement de cet espace. Nos hôtes pourront être accueillis dans de bonnes conditions. Un terrassement a aussi été réalisé pour permettre la pose d'un chapiteau fixe qui augmente considérablement la capacité d'accueil en salles du Village Nature.





LES AÎNÉS ONT ENFIN PU SE RÉUNIR !

Après une année 2020 où le traditionnel repas des aînés n'avait pu avoir lieu, puis une fin d'année 2021 sous le même horizon, la commune a décidé de reporter le repas des aînés 2021 à début 2022.

C'est ainsi que le 20 mars dernier, 210 convives ont déjeuné autour d'un bon repas et chantonné ensemble. Le comité d'animation entouré des amis de la buvette et de conseillers municipaux a préparé la salle et servi le repas.

Un grand merci à tous les bénévoles qui se sont investis pour que cette journée soit un moment de convivialité et de lien social entre nos aînés.

A noter que le repas des aînés 2022 est programmé le dimanche 6 novembre.

RESTER VIVRE CHEZ SOI : DES AIDES POUR ADAPTER SON LOGEMENT

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a mis en place un programme d'amélioration de l'habitat pour 3 ans : de nombreuses aides financières sont ainsi mobilisables pour l'adaptation de votre logement à la perte d'autonomie.

Quels sont les travaux concernés ?

- Remplacement d'une baignoire par une douche
- Installation d'un siège et de barres d'appui dans la douche
- Création d'un espace de vie en rez-de-chaussée
- Installation d'un monte-escalier
- Pose de mains courantes
- Modification des éclairages
- Installation de revêtements de sol antidérapants
- Installation de volets motorisés

Quelles aides financières ?

Un ménage très modeste souhaite remplacer une baignoire par une douche et installer un monte escalier ? Pour un montant de travaux de 17 000 € TTC, il pourra bénéficier de 8 000 € de subvention de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), 2 000 € de la CCMDL et 3 000 € de sa caisse de retraite. Ainsi, ce sont plus de 75 % des travaux qui seront pris en charge !

Pour accéder à ce dispositif, il convient toutefois d'avoir des ressources inférieures aux plafonds suivants :

Nb de pers. / foyer	Plafond ressources à respecter
1	19 565 €
2	28 614 €
3	34 411 €
4	40 201 €
5	46 015 €
Par pers. supplémentaire	+ 5 797 €

Quelles sont les démarches ?

1ère étape : Pour accéder à cet accompagnement et à ces aides, contactez le Parc Eco Habitat (service de la communauté de communes).

Parc Eco Habitat
 parc-ecohabitat@cc-mdl.fr
 04 72 66 14 30

2ème étape : Vous êtes ensuite recontacté par URBANiS. La CCMDL a missionné ce prestataire pour vous accompagner gratuitement tout au long de votre projet, de la définition des travaux à entreprendre (en fonction de vos besoins et de vos capacités financières) jusqu'à l'obtention de l'ensemble des financements mobilisables. Une visite de votre logement sera organisée, suite à laquelle URBANiS vous préconisera différents travaux, et vous proposera un plan de financement.

Ensuite, lorsque votre dossier sera complet, URBANiS établira les demandes de subventions et les transmettra aux différents financeurs, sous un délai d'un mois.



LES JEUX DE BOULES S'ADAPTENT AUX NIVEAUX

Les montées successives des équipes de boulistes les amènent à jouer au niveau national. Pour recevoir les matchs à domicile, il faut mettre aux normes les terrains existants, devenus trop courts pour jouer à ce niveau. Le coût prévisionnel est de 41 000 €, financé à hauteur d'un tiers du budget hors taxes par le club.



LES TERRAINS DE TENNIS BIENTÔT RÉNOVÉS

Les terrains de tennis sont très abîmés : de nombreuses fissures sur les revêtements gênent le déroulement des matchs. Le club de tennis a donc sollicité la mairie pour une rénovation des courts.

Après avoir visité plusieurs installations de la région, il a été décidé de mettre en place un revêtement en gazon synthétique de nouvelle génération. Cette surface sera plus souple et plus agréable pour les joueurs.

Les travaux sont prévus en août/septembre 2022 pour un montant de 110 000 €.

Nous profiterons de cette rénovation pour remettre en état les clôtures qui avaient subi de nombreuses détériorations. L'éclairage sera passé en LED, plus agréable pour le jeu mais aussi plus économique.

Dans le cadre de cette rénovation, nous avons aussi revu la gestion du troisième terrain : il sera dorénavant géré directement par le club mais restera accessible aux non licenciés. Il faudra donc s'adresser au club pour y accéder.



FOOT : UNE SECONDE PELOUSE SYNTHÉTIQUE

Depuis 2018, date de création de la première pelouse synthétique et face au succès de celle-ci, le club de foot exprime le souhait d'une seconde pelouse sur le terrain stabilisé situé en face du terrain gore et du skate parc. En parallèle, les établissements scolaires de la commune, et notamment les deux collèges, utilisent beaucoup les différents équipements sportifs de la commune. Le terrain stabilisé est utilisé pour nombre d'activités tels que le lancer de disque, le VTT, la course de vitesse et d'endurance... Pour satisfaire les différents utilisateurs, la seconde pelouse sera dotée, en périphérie de couloirs de course : 2 couloirs augmentés d'un troisième sur une largeur.

La pelouse créée en 2018 est un gazon synthétique avec un support fait de billes en caoutchouc encapsulées, comme dans 95 % des cas en France, du fait de ses excellentes qualités en termes d'élasticité, de durabilité et de résistance aux UV.

Cette seconde pelouse est prévue avec un remplissage de billes en liège. Entièrement naturel, le liège (matière organique la plus durable) est également résistant aux UV. Il a également l'avantage d'être ignifugé et permet une réduction de la chaleur en surface et un confort de jeu. Le coût prévisionnel est de 355 000 €.



ENTRETIEN & MAINTENANCE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

La commune possède une quarantaine de bâtiments. Ceux-ci, construits au fil des mandats, constituent aujourd'hui un patrimoine important qu'il faut entretenir. La commune veille à ce que les opérations de maintenance et d'entretien soient réalisées régulièrement afin de conserver les bâtiments en bon état.

Pour donner quelques exemples :

- La mise en place d'un système de climatisation à la Crèche Bout d'chou ainsi qu'à l'intérieur, la modification de l'agencement, du mobilier et le rafraîchissement des peintures.
- La toiture principale de l'église présente des fuites : la zinguerie, devenue vétuste, sera remplacée. De plus, un nettoyage très régulier des chéneaux (1 passage tous les 3 mois) a été mis en place pour éviter que les déjections de pigeons fassent déborder les chéneaux.
- L'entretien régulier dans les écoles : WC bouchés, reprise de barrières, rafraîchissement de peintures, changement d'ampoules,...

L'équipe technique fait un travail remarquable et nous permet de bénéficier d'espaces collectifs de qualité. La commune fait également appel aux entreprises locales pour les travaux plus importants. Ces travaux permettent d'adapter nos bâtiments aux nouveaux usages.

EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Les travaux d'extension du restaurant scolaire sont sur le point de commencer : comme vous le savez, la commune accompagnée par le cabinet d'architecte Roda, a conçu un projet atypique. Pensée comme une cabane perchée dans les arbres, l'extension est travaillée comme un objet insolite, en bois, posé en suspension sur des échasses de bois. Il se situe à la même altitude que la salle de restaurant existante, sa suspension libère en sous-face un préau, dédié au centre de loisirs.



PORTES OUVERTES DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Samedi 9 juillet de 9h30 à 12h et de 15h30 à 17h

Chemin des Ayats

Nous vous attendons nombreux !



DES PARCELLES DISPONIBLES DANS LES JARDINS PARTAGÉS

Aux Charmattes et à la Garbillière, les jardins partagés sont appréciés et permettent à la fois de jardiner et de créer du lien social. Des parcelles sont disponibles : 1 à la Garbillière et 2 aux Charmattes. Pour plus d'informations, contactez la mairie.

Mairie
mairie@stmarth.fr
04 78 48 61 01



LES TRANSFORMATEURS « TRANSFORMÉS »

Celui de la Garbillière a été joliment paré de graffs réalisés par la MJC dans le cadre de son activité animée par Tony. Un autre transformateur devrait prochainement être « habillé ».

DÉGRADATION DE BIENS PUBLICS

Nous tenons à faire part de notre indignation face aux dégradations qui ont été constatées au niveau des toilettes du petit prince et du Plomb. Cela coûte à la commune des travaux dont elle se passerait bien. Ces comportements sont inadmissibles sur nos territoires ruraux.



FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

La commission « cadre de vie » continue à encourager le fleurissement dans le village et chez les particuliers. Même si vous fleurissez ou jardinez avant tout pour vous faire plaisir, ou si vous débutez, faites-vous connaître en mairie jusqu'au 23 août (la liste d'inscrits 2021 est automatiquement reconduite).

Il y a 7 catégories : fenêtres, balcons, villas, maisons individuelles, fermes, commerces et jardins potagers.

Les critères de notation sont les suivants :

Pour le fleurissement toutes catégories :

- choix des variétés : vivaces/annuelles/arbustes
- harmonie et présentation, mise en valeur
- entretien et propreté

Pour les jardins potagers :

- diversité variétale des légumes
- entretien et propreté

Le jury du concours rendra visite aux participants le mardi 30 août prochain.

Tous seront remerciés lors de la remise des prix le samedi 19 novembre en mairie.



LES CROIX DE LA COMMUNE S'EMBELETTENT AU FIL DES MOIS...

Qu'elles soient en bois ou en métal, depuis quelques mois, les croix endommagées de la commune font l'objet de restauration par une équipe de bénévoles qui réunit de belles compétences.

C'est grâce aux précieux savoir-faire de chacun que les croix sont restaurées et repeintes, en respectant, autant que possible, l'esprit d'origine de chaque croix.

Pour certaines d'entre elles, le socle aussi doit être entièrement refait.

Quelques habitants ont pris part au projet en restaurant la croix de leur hameau.

Rappelons ici que les croix n'appartiennent pas à la commune mais bien aux habitants des hameaux.

Elles ne réclament pas les mêmes soins, certaines doivent être entièrement refaites quand d'autres, déjà bien entretenues et même fleuries pour les grandes occasions, ne nécessiteront peut-être qu'un coup de pinceau pour les raviver.

Ce travail va encore s'étirer sur quelques mois. À terme, la commission « culture et patrimoine » envisage de rédiger un recueil des 60 croix de la commune, avec leur histoire et pourquoi pas en définir un itinéraire qui permettrait à chacun de les découvrir.

En attendant, la municipalité remercie chaleureusement toutes les personnes qui donnent bénévolement de leur temps pour préserver cette part de patrimoine.



500 OEUVRES POUR LA GRANDE LESSIVE

Le jeudi 24 mars, a été l'occasion pour bon nombre de Saint-Martinois de participer au projet artistique de « La Grande Lessive », qui consiste à accrocher sur un même fil, au moyen de pinces à linge, les créations de chacun. Le thème de cette édition était : Ombre(s) portée(s).

Le soleil de cette belle journée a lui aussi permis de porter, sur le sol de la place de l'église, l'ombre des nombreux participants et visiteurs.

Les deux associations de parents de nos écoles, la NAPE et l'APEL, associées à la municipalité, ont organisé le traditionnel goûter à la sortie des cours pour favoriser les liens intergénérationnels et surtout pour permettre à chacun de découvrir les 500 œuvres suspendues.



Hameau de La chèvre

LA VOIRIE EN TRAVAUX

Des travaux d'enrobé ont été et seront réalisés ce printemps et cet été à différents endroits de la commune.

Hameau de La chèvre

Le département avait pour projet de reprendre l'intégralité de la chaussée, ce sera fait en fin d'année. La colonne d'eau vieillissante sera remplacée et les lignes aériennes enfouies. La commune en a profité pour faire remplacer la colonne d'eau par le SIEMLY et pour faire réaliser l'enfouissement des réseaux secs par le SYDER.

Ouvrages de soutènement

Deux murs de soutènement ont été confortés pour assurer la sécurité de nos voies communales. Le premier a été repris le long de la route de Duerne au niveau du Brossard, le second dans le hameau Chez Ville. La commune veille à ces ouvrages qui ont parfois été réalisés il y a de nombreuses années. Certains vieillissent plus ou moins rapidement.

Chemin du Parc

Il sera intégralement repris. Ces travaux font suite aux dégradations causées par la rupture de la canalisation d'eau potable de l'hiver 2019. Tous les autres travaux de réseaux ont été réalisés, la commune peut maintenant remettre à neuf ce tronçon. Un trottoir sera ajouté entre la MJC et les terrains de boules. Cela amènera à modifier le flux des véhicules devant la MJC.

Chemin ruraux

Cette année des travaux ont été faits sur le chemin qui relie Ardaison aux Maréchaudes. L'eau avait fait son œuvre, des ornières importantes s'étaient créées ; un drainage a été mis en place pour canaliser l'eau. Le chemin a été repris pour permettre de nouveau une bonne circulation.

La commune est également intervenue sur le chemin de la Grange Bâtie : il a été élargi pour permettre le passage du matériel agricole.



Chemin du Parc

LE SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION A UN AN

La commune de Saint-Martin-en-Haut est dotée depuis septembre 2021 d'un système de vidéosurveillance centré sur l'axe principal de la commune, au niveau du rond-point du Plomb. Ce système de captage d'images fonctionne tel un « outil de veille », sans présence d'un opérateur derrière un écran. Les images sont enregistrées pour une durée de 15 jours.

La consultation des données est très réglementée et uniquement accessible sur réquisition, aux forces de l'ordre, dans le cadre unique d'une enquête judiciaire. Aucun autre accès n'est autorisé.

Ce système de vidéosurveillance est un outil précieux pour la gendarmerie qui récupère des informations déterminantes.

Depuis sa mise en service, ce système a permis d'élucider plusieurs affaires.



PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

L'installation de panneaux solaires ou photovoltaïques nécessite d'effectuer, au préalable, une déclaration de travaux en mairie. **Il est très fortement conseillé de demander un avis au Parc Eco Habitat sur le choix du prestataire retenu.**

L'ANTENNE MOBILE FREE EN DÉMÉNAGEMENT

Le clocher de l'église abrite une antenne téléphonique depuis de nombreuses années : un bail avait été accordé par la commune à Bouygues en 2000 puis cédé à Free en 2014. En 2020, la commune a informé Free qu'elle ne souhaitait pas prolonger le bail au-delà de son terme (2024). L'entreprise s'est donc lancée à la recherche d'un nouvel espace et a installé de mars à mai une antenne aux Plaines. Cette antenne sera mise en service d'ici la fin de l'année 2022.

L'antenne actuelle du clocher sera, quant à elle, démontée début 2024.



ENCORE QUELQUES MOIS AVANT D'ÊTRE TOUS FIBRÉS

Le déploiement de la fibre se poursuit et devrait être achevé d'ici la fin de l'année 2022, permettant ainsi l'accès au haut débit à l'ensemble des foyers du territoire du Rhône.

Sur la commune, comme partout en France, vous avez probablement vu s'implanter de nouveaux poteaux, pas toujours en harmonie avec les poteaux existants et, parfois grevés de fils distendus. Orange, en charge du déploiement sur notre territoire, s'en explique par la nécessité de renforcer les supports du fait de la charge (le poids) du nouveau réseau.

Nous sommes, malheureusement, tenus d'accepter ces imperfections. La dépose du réseau cuivre actuel, en place depuis des décennies mais qui deviendra bientôt inutile, devrait être engagée dans les prochaines années.

LE FESTIVAL « SON & LUMIÈRE » AURA LIEU DU 10 AU 14 AOÛT 2022



Son & Lumière
www.son-et-lumiere.fr
festival.stmartin@gmail.com

Le Son & Lumière 2022 retrouve ses anciennes couleurs en vous proposant, cette année, 5 spectacles en soirée les 10, 11, 12, 13 et 14 août. Ils se termineront tous par un feu d'artifice.

Êtes-vous prêts à embarquer dans un vaisseau à vapeur et découvrir le pays des inventeurs ?

Accrochez vos ceintures et venez découvrir les rouages de l'univers steampunk.

Pour vous guider, la fratrie Blake vous accompagnera au travers des obstacles d'un concours prestigieux.

Ce 38^{ème} Son & Lumière vous emmène dans une expédition surprenante. Entre terre et mer, créatures mystiques et lutte fraternelle, l'aventure sera pleine de rebondissements.

Spectateurs ou bénévoles ? Si vous souhaitez participer, contactez l'équipe bénévole par mail ou sur les réseaux sociaux.

Les billets seront en vente à partir de début juillet :

- sur la billetterie en ligne
- à l'Office de Tourisme de St Martin en Haut
- sur place, le soir de la représentation (dans la limite des places disponibles)

Il est recommandé d'acheter vos places en avance.

SAINT-MARTIN VA ACCUEILLIR L'ÉLECTION DE MISS ALLURE PAYS DU LYONNAIS

Samedi soir 22 octobre, se tiendra, à la Salle des fêtes de Saint-Martin-en-Haut, la 18^{ème} édition Miss Allure Pays du Lyonnais.

L'année passée, Candice, jeune Saint-Martinoise a été élue seconde dauphine. Alors si vous êtes une jeune femme entre 17 et 26 ans, n'hésitez pas à candidater ! Vous vivrez une belle aventure humaine et une expérience exceptionnelle. Dossiers de candidature et réservations de places à demander par mail.

Miss Pays du Lyonnais
www.misspaysdulyonnais.net
misspaysdulyonnais@orange.fr



LES CONSCRITS DE LA CLASSE EN 7 VONT FÊTER LES DEMI-DÉCADES

Les conscrits de la 7 et leurs conjoints se retrouveront le samedi 8 octobre à midi autour d'un repas animé servi à la salle des fêtes.

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se faire connaître auprès du responsable de la classe en 7.

Mathieu FLACHON
m.flachon@icloud.com



LA FOIRE DES MONTS DU LYONNAIS EN PLEINE PRÉPARATION

Après deux ans d'interruption, l'association de la Foire des Monts du Lyonnais a hâte de pouvoir faire revivre sa traditionnelle foire économique.

Elle aura lieu du vendredi 16 septembre à midi jusqu'au dimanche 18 septembre au soir.

La journée du vendredi se poursuivra en nocturne jusqu'à 22 heures et se substituera à la journée du lundi. L'inauguration officielle est quant à elle maintenue le samedi matin.

Les préparatifs sont en cours avec quelques changements et notamment avec l'installation sur la place de l'église de l'animation agricole et des producteurs fermiers.

Le champ de foire s'étalera, comme chaque année, sur l'ensemble du village avec ses multiples exposants.



PROGRAMME DE L'OFFICE DU TOURISME À SAINT-MARTIN

- Samedi 2 juillet 2022 - 14h-18h :

« La débrouille en nature »

Sortie accompagnée pour découvrir et observer la nature, apprendre à s'orienter...

- Mercredis 13 juillet et 26 octobre 2022 - 10h-11h30 :

« Découverte d'un atelier de torréfaction »

Rencontre avec un artisan torréfacteur, son atelier et sa machine.

- Vendredi 28 octobre 2022 - 09h-12h :

« Balade La vie Lugdunum »

Randonnée et pique-nique autour de Saint-Martin-en-Haut.

Office du Tourisme des
Monts du Lyonnais
www.montsdulyonnaistourisme.fr
04 78 48 64 32

LES CONSCRITS DE LA 2 ONT VRAIMENT ASSURÉ !



Les conscrits de la classe en 2 ont su partager et faire partager une joie immense aux habitants de la commune, le dimanche 15 mai. Sous un soleil radieux, le défilé sur le thème des métiers a attiré les foules. Les classards, de 10 à 70 ans, ont tous, sans exception, réalisé des chars et pas des moindres. Bravo la 2 ! Les résidents de la maison de retraite ont passé un moment convivial en chanson avec les conscrits le samedi après-midi et, le dimanche, ils ont pu admirer le défilé sous leurs fenêtres. Cette journée intergénérationnelle s'est poursuivie à la salle des fêtes jusqu'à tard dans la soirée...



Bel été à tous !